



## MAIRIE DU BUGUE

1, place de l'Hôtel de Ville

24260 LE BUGUE

☎ : 05.53.02.75.80

✉ : [mairie@lebugue.fr](mailto:mairie@lebugue.fr)

🌐 : [www.lebugue.fr](http://www.lebugue.fr)

## Arrêté réglementant le stationnement et la circulation.

### Arrête 2026-280

Le Maire de la Commune du Bugue.

Vu les articles L 2212-2 et 2213-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à la police de la circulation et du stationnement.

Vu le code de la route.

Vu les arrêtés formant le règlement général de la police de la commune.

Vu l'intérêt général.

Considérant qu'en raison de travaux, à réaliser par l'entreprise « Vézère Bois et Décors », il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation.

### **Arrête**

**Article 1 :** Du 13 au 30 Octobre 2026, l'entreprise « Vézère Bois et Décors » est autorisée à effectuer des travaux, 94 Chemin de la Tuilerie. La circulation pourra être ponctuellement interrompue.

**Article 2 :** La pose, la dépose et la maintenance de la signalisation seront à la charge de l'entreprise.

**Article 3 :** Le Brigadier-chef principal de Police Municipale et le Chef de Brigade de Gendarmerie seront chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4 :** Pour ampliation, le présent arrêté sera transmis à :

Monsieur Le Major de la Brigade de Gendarmerie

Madame la Directrice Générale des Services

Monsieur le Chef des Sapeurs-Pompiers

Monsieur le Brigadier-chef principal de la Police Municipale

Entreprise « Vézère Bois et Décors »

Un exemplaire sera mis dans le registre des arrêtés de la commune

Le 13/10/2026

Le Maire

Bernard CROUZET

